

ALLEGEMENT DE SERVICE
Pour raisons de difficultés de santé

MISE EN OEUVRE POUR LA RENTRÉE 2017

Références :

- décret n°2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du code de l'éducation,
- note de service du 30 avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

A. L'objectif du dispositif

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle accordée en raison de l'état de santé de l'agent. Il est donné, selon le cas, pour **la durée de l'année scolaire ou pour une durée inférieure.**

L'allègement de service doit permettre : soit la continuité de l'exercice des fonctions parallèlement au suivi d'un traitement médical lourd lorsque l'agent le souhaite, soit la reprise d'activité après des congés maladie ou une affectation sur un poste adapté.

L'agent est déchargé dans la limite maximale du tiers de ses obligations de service et continue à percevoir l'intégralité de son traitement.

B. Etude des demandes

Toute demande doit être faite auprès du médecin de prévention du département (liste annexe n°1). Ces demandes sont soumises à l'avis de la commission administrative paritaire départemental (CAPD).

L'allègement de service est attribuée dans la limite du contingent des supports réservés pour ce dispositif.

C Procédure et calendrier

Les dossiers comprendront les pièces suivantes :

- une fiche signalétique (annexe n°4 bis) comportant l'avis de l'IEEN ;
- un certificat médical, **récent, explicite et détaillé sous pli cacheté et confidentiel** pour le médecin de prévention.
- et le cas échéant, une attestation de reconnaissance de travailleur handicapé.

Les demandes d'allègement de service avec effet à la rentrée 2017 devront être transmises par courrier postal au

Service Santé et Social des personnels
Médecin de prévention
Direction des services Départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
Cité Administrative,
7 rue Dupanloup
74040 ANNECY CEDEX

avant le vendredi 10 février 2017

N.B : Certaines demandes pourront être étudiées en cours d'année scolaire, suivant les situations.

DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE SERVICE - PREMIER DEGRE
RENTÉE 2017

Pour raisons de difficultés de santé

FICHE SIGNALÉTIQUE

IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE et PERSONNELLE

- NUMEN :
 - NOM, prénom :
 - Date de naissance :
 - Grade :
 - Affectation 2016/2017 :
- Précisez à titre définitif à titre provisoire
- Date d'entrée à l'éducation nationale :
 - Titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :
 oui non demande en cours
 - Adresse personnelle :
 - Numéro de téléphone :
 - Courriel :

DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE

Je sollicite auprès de la DSDEN, division des personnels enseignants du 1^{er} degré public, pôle ressources humaines une demande d'allègement de service pour raisons de difficultés de santé.

Quotité d'allègement de service souhaitée
(dans la limite de 30%) :

A compter du

Date et signature du demandeur :

Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale
sur la quotité de la demande en regard de la
nécessité de service

Avis du médecin de prévention

Décision du directeur académique des services de l'éducation nationale :

avant le vendredi 10 février 2017